

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La réglementation des Halles Centrales

J'ai analysé le projet de loi déposé par le Gouvernement en juillet 1912, qui tendait à modifier l'organisation des Halles Centrales. Indépendamment des modifications intéressant le fonctionnement même du marché, il renferme une disposition qui autorise les approvisionneurs... « c'est-à-dire les marchands vendant sur le carreau les produits qu'ils ont achetés en dehors de Paris et qui leur sont expédiés directement aux Halles ou qu'ils amènent eux-mêmes » à vendre sur le carreau des Halles, à l'exclusion des vendeurs à la commission et des regrattiers. La loi du 11 juin 1896 réservait expressément le carreau « dans le périmètre des Halles, aux propriétaires de légumes et fruits vendant leur propre marchandise ». Les décrets portant règlement d'administration publique qui furent rendus pour son application en 1897, 1898 et 1904 méconnaissaient, affirmant les producteurs et les mandataires, le principe de la loi puisqu'ils facilitaient l'accès du carreau aux intermédiaires qui n'y ont aucun droit. Le décret de 1907, qui admet formellement aux Halles « les approvisionneurs vendant des denrées dont ils sont propriétaires » porta le mécontentement des mandataires à son comble. Le syndicat des commissionnaires en fruits et primeurs, la Fédération des Syndicats agricoles et horticoles de Seine et de Seine-et-Oise, la Chambre Syndicale des mandataires de la vente en gros des fruits et primeurs aux Halles Centrales formèrent un pourvoi devant le Conseil d'Etat. Le 7 juillet 1911, un arrêté du Conseil annula pour excès de pouvoir l'article du décret admettant au carreau les approvisionneurs, motifs pris de ce que l'article premier de la loi du 11 juin 1896 dispose « que les Halles Centrales constituent un marché de première main ; que le carreau est réservé aux propriétaires de légumes et fruits vendant leur propre marchandise ; et que le législateur a entendu écarter du carreau tous regrattiers ou vendeurs alors même que ceux-ci justifieraient par des bordereaux d'achat qu'ils sont devenus propriétaires des légumes et fruits qu'ils mettent en vente ».

C'est pour pallier aux conséquences de cet arrêt que le Gouvernement éclaira par l'avis de la Commission supérieure des Halles, élaboré le projet de loi de 1912, qui donne lieu à de très vives critiques.

Celles-ci s'attachent à réduire la portée de l'argumentation développée dans l'exposé des motifs. On considère comme inexacts les renseignements fournis qu'on peut résumer ainsi :

Les approvisionneurs sont très nombreux (plus de 450). Leur apport journalier est de 180.000 kilogs, représentant les 4/5 des arrivages pendant la morte-saison, les 2/3 pendant la belle saison. Leur disparition provoquerait un renchérissement sensible des denrées à une époque où l'on se plaint déjà de l'augmentation du coût de la vie. La hausse des cours serait d'autant plus considérable que les approvisionneurs font grouper au départ les petits envois qu'ils reçoivent par wagons complets, bénéficiant ainsi de tarifs réduits dont profitent les acheteurs et qu'ils assurent des débouchés à des producteurs qui ne pourraient sans eux, écouler leur marchandise à Paris. Leur interdiction causerait une raréfaction de denrées dont pâtirait la population parisienne et la petite culture.

Les détracteurs du projet de loi objectent que les approvisionneurs inscrits en très grand nombre à la Préfecture de police sont loin de prendre journalièrement leur place aux Halles et que certains d'entre eux n'y viennent qu'exceptionnellement ; que leurs arrivages ne représentent pas la proportion signalée dans le stock mis en vente et que l'évaluation des 4/5 ou des 2/3 de l'apport est manifestement exagérée ; que d'autre part, les légumes et les fruits en 1912 ont été

d'une abondance rare et que la saison a été des plus mauvaises pour les producteurs. Ils ajoutent — non sans quelque raison — que les commissionnaires et les mandataires bénéficient comme les approvisionneurs — sinon plus — des tarifs réduits offerts par les Compagnies de chemins de fer pour les transports par wagons complets que les approvisionneurs ne peuvent vendre à des prix inférieurs aux leurs, les frais étant les mêmes ; que le contrôle exercé sur leurs opérations constitue une garantie que ne donnent pas les concurrents. Ils constatent en outre qu'il y a contradiction flagrante entre le premier § de l'article premier du projet de loi, qui fait des Halles, un « marché de première main » et le § 2 créant une situation privilégiée aux approvisionneurs qui ne sont en définitive, que des intermédiaires.

Que faut-il conclure ?

Adrien DARIAC, Député de l'Orne.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 mai 1913

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

M. le Président prononce l'éloge funèbre de M. Chialvo, député de la Loire, décédé.

La Chambre a poursuivi la discussion du projet de loi sur les jeux, en discutant un contre-projet de M. Leroy-Beaulieu qui, entre autres dispositions, augmente le taux du prélèvement au profit des communes, instituant un permis de jeu délivré dans les mêmes conditions qu'un permis de chasse, moyennant un droit de 100 fr., et établissant une taxe de séjour au profit des communes dans les stations thermales.

M. Justin Godart, au nom de la commission du budget, a repoussé ce contre-projet. Avec le système de M. Leroy-Beaulieu, les communes deviendraient les associées des tenanciers, ce qui est inadmissible.

Le ministre a fait remarquer que cet amendement ruinerait les petits et moyens Casinos, et l'amendement a été repoussé à mains levées.

M. Chanal propose que les deux tiers des prélèvements soient destinés aux œuvres d'assistance et que l'autre tiers soit affecté à des projets d'adduction d'eau potable, de reboisement, etc., etc.

Cette motion est votée par 311 voix contre 246.

M. Lecoq propose que le tarif des prélèvements des communes établis dans la loi ne constitue qu'un minimum et non comme un maximum, comme le prévoit le projet.

Cet amendement est rejeté par 347 voix contre 217.

M. Klotz, ministre de l'intérieur, a déposé un projet de loi interdisant l'usage des distributeurs automatiques de bons de consommation.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 20 mai 1913

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat reprend la discussion du budget de la marine.

M. Raymonencq a traité divers sujets, au sujet de la crise du recrutement de la marine. Il s'est plaint du surmenage qu'on impose aux marins et il a présenté les desiderata des ouvriers des arsenaux et des officiers mécaniciens.

M. Chautemps, rapporteur, reconnaît qu'un grand effort s'accomplit dans tous les services de la marine et il espère que le programme naval sera bientôt exécuté.

M. Baudin, ministre de la marine, proclame bien haut, la merveilleuse activité de tous les services de la marine, sans en excepter aucun.

Les résultats de cette « merveilleuse activité », le ministre les a indiqués brièvement : En avance de trois ans dans l'exécution du programme naval, il restera dans deux ans, après la mise en chantier de huit unités, en-

core six bâtiments à construire. La prochaine série de cuirassés sera armée de canons de 340, et le service de l'artillerie, que les travaux accessoires ne surchargent plus pourra se consacrer à l'étude de pièces encore plus puissantes pour les cuirassés à venir d'un plus fort tonnage.

Parlant des poudres, M. Baudin a déclaré :

M. Delcassé avait ordonné le débarquement des lots suspects de poudre. Il a eu raison de le faire ; à sa place, j'aurais agi de même. Mais ce fait a eu pour conséquence de hâter et d'intensifier nos fabrications. Aujourd'hui, la première escadre a ses soutes à poudre au complet ; en quelques heures, il pourrait en être de même pour la deuxième escadre. J'ai ordonné récemment l'embarquement de toutes les poudres de l'artillerie secondaire de nos escadres.

L'entrée en ligne des bâtiments du nouveau programme va assurer à la France une force maritime telle qu'elle n'en a jamais eu de pareille à sa disposition.

M. Michel critique le moyen de sincérité budgétaire de l'administration de la marine.

La suite de la discussion générale est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 21 mai 1913 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat reprend la discussion générale du budget de la marine.

M. Michel continue le discours qu'il avait commencé dans la séance de mardi, sur les constructions navales.

Il dit que la marine s'endette de plus en plus, car les disponibilités auxquelles on prétend recourir, n'existent pas.

M. Chautemps répond à M. Michel et tente de refuter ses critiques.

La discussion générale est close et les 25 premiers chapitres sont votés.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat vote les derniers chapitres du budget de la marine et passe à la discussion du budget de la Caisse des Invalides qui est voté sans débat.

Les divers chapitres du budget des chemins de fer sont votés, et le Sénat aborde la discussion du budget du ministère de l'instruction publique.

MM. Gaudin, de Villaine, Barthou, Delahaye, Herriot prennent part à la discussion du budget de l'instruction publique qui est voté ainsi que le budget des beaux-arts.

Et la séance est levée.

Plaidoirie

Dans un tribunal de Normandie, on jugeait une affaire quelconque. Maître J... une des gloires du barreau local, mais qui a parait-il, la fâcheuse habitude de n'ouvrir son dossier qu'en arrivant au prétoire, plaidait depuis un quart d'heure. A vrai dire, il n'en était qu'à l'exorde. D'un geste large et harmonieux la période se balançait :

— ... Et sous le soleil qui poudroie, sur la route qui verdoie...

A mi-voix, le président murmura :

— Et l'avocat qui m... doie...

— Parfaitement, M. le Président, répliqua l'avocat. Je disais donc. Messieurs...

Incognito

Le prince héritier de Suède, qui expose en ce moment au musée Cernuschi est un homme simple, ennemi de tout appareil.

L'autre jour, vêtu à son ordinaire d'un petit chapeau mou et d'un pardessus de voyage, il entre, avec la princesse sa femme, dans la boutique d'un marchand d'objets d'art. Une vendeuse se présente.

Le prince s'enquiert des prix, qu'il trouve élevés, marchande un guéridon, puis une poterie.

— N'en auriez-vous pas un autre à peu près semblable, en plus petit ?

— Si bien que la vendeuse, à la fin, se lasse de perdre un temps pré-

cieux et, toisant ce client trop peu magnifique :

— Jules, appelle-t-elle, venez donc surveiller la boutique. J'ai à m'absenter un instant.

Et elle s'en va.

INFORMATIONS

INCIDENTS MILITAIRES

Des incidents identiques à ceux de Toul, viennent de se produire, à Belfort.

Un bataillon du 35^e d'infanterie rentrait au quartier lorsque quelques soldats se mirent à pousser des cris divers et à chanter l'« Internationale ». On les mit immédiatement en prison.

On croyait l'incident terminé, lorsque après la soupe, c'est-à-dire un peu avant midi, environ 200 hommes se rassemblèrent et recommencèrent à chanter l'« Internationale » dans la cour de la caserne.

Un sous-officier voulut arrêter un des meneurs, mais il fut bousculé. Des réservistes le dégagèrent et reprochèrent aux soldats de l'active leur mauvaise conduite.

Les réservistes crièrent ensuite : « Vive l'armée ! » Quelques soldats de l'active répondirent par des cris hostiles.

A la suite de ce deuxième incident, d'autres soldats furent mis en prison ou en cellule.

Le colonel de Mac-Mahon, commandant le régiment, qui avait été prévenu, fit rassembler les hommes dans la cour de la caserne et leur adressa un discours patriotique. Il reprocha aux soldats, qui avaient fomenté cet incident, leur mauvaise conduite.

La majeure partie du régiment fut consignée et la compagnie de piquet resta sous les armes.

Première enquête

De la première enquête à laquelle a procédé le général Azibert, commandant la place de Belfort, il semble résulter que les incidents qui se sont produits sont dus à la propagande d'habitants de la ville, affiliés à la C. G. T.

Le mouvement, que préparaient ces meneurs, devait gagner tous les casernes. Fort heureusement, leur projet a en partie échoué, la grande majorité des troupes ne s'étant pas prêtée à la manifestation qui lui était préchée.

Incident à la caserne de Reuilly

Mardi, vers six heures et demie, après la soupe, les soldats des 46^e et 89^e d'infanterie étaient réunis dans la cour de la caserne de Reuilly et écoutaient la musique qui jouait, lorsque quelques-uns d'entre eux ont poussé des cris de « Hou ! Hou ! » pour manifester leur mécontentement de la prolongation du service militaire.

Les gradés sont intervenus et le calme s'est aussitôt rétabli.

L'incident n'a pas eu d'autre importance.

Le maintien de la classe

Voici le texte du projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre et autorisant le ministre de la guerre à engager des dépenses en vue d'assurer l'exécution de mesures que comportent la prolongation de durée du service dans l'armée active, et notamment de permettre le maintien sous les drapeaux de la classe terminant sa deuxième année de service en 1913 :

« Article unique : Le ministre de la guerre est autorisé à engager jusqu'à concurrence d'une somme totale de 440 millions, en sus des crédits normalement inscrits au budget de son département, des dépenses ayant pour objet les constructions, acquisitions et fabrications rendues nécessaires par le maintien d'une troisième classe sous les drapeaux.

« Ces dépenses seront ainsi réparties : Artillerie, 21.790.000 fr. ; génie, 248.900.000 fr. ; intendance, 67 millions 300.000 fr. ; service de santé, 31 millions ; harnachement : cavalerie, 1 million 810.000 francs ; remonte, 69 millions 200.000 francs.

« Des lois ultérieures ouvriront les crédits nécessaires au paiement des dépenses, dont l'engagement est autorisé par la présente loi ».

L'exposé des motifs qui précède le projet, fait ressortir que dans cet ensemble de dépenses non renouvelables de 440 millions, le logement des hommes est compris pour une somme de 20 millions 250.000 fr. correspondant aux installations qu'exige le maintien sous les drapeaux de la classe libérable au mois de septembre prochain. Le reste de la dépense se rapporte : à l'habillement, 30 millions 600.000 fr. ; au couchage, 36 millions 300.000 fr. ; au chauffage, 400.000 fr. ; au matériel du service de santé et des hôpitaux, 31 millions ; aux accroissements d'effectifs en chevaux, 118 millions 310.000 fr. ; enfin à diverses autres mesures concernant le matériel et les aménagements nécessaires pour l'instruction et l'armement de la troupe, 20 millions 890 fr. L'exposé des motifs ajoute :

« Bien qu'il soit désirable d'effectuer au plus vite ces dépenses pour assurer dans les meilleures conditions l'installation des hommes et l'instruction de la troupe dès le mois d'octobre prochain, il est matériellement impossible d'exécuter complètement d'ici à cette époque le programme envisagé.

« On sera donc conduit à échelonner ces dépenses, partie sur l'exercice 1913, et partie sur l'exercice 1914. A l'heure actuelle, on évalue à 231 millions 500.000 fr. la part qui semble devoir incomber à l'exercice 1913. Cette somme se répartit comme suit : Casernements, 157 millions 500 mille fr. ; chevaux, 34 millions 600.000 fr. ; matériel (service de santé), 3 millions 500.000 fr. ; habillement, 16 millions ; couchage, 18 millions ; chauffage et éclairage, 400.000 fr. ; champs de manœuvres et stands, 1 million 500.000 francs ».

Le voyage de M. Poincaré en Angleterre

Les autorités du port de Cherbourg ont été informées que M. Poincaré arrivera le 24 juin à Cherbourg, où il embarquera pour l'Angleterre. C'est le cuirassé « Courbet », actuellement à Lorient, qui va être spécialement aménagé pour recevoir le Président de la République et les personnages de sa suite.

Le Théâtrone entre Paris et Londres

L'administration des postes française et anglaise ont pris des dispositions en vue d'une expérience très intéressante. Un électrophone spécial, relié à l'Opéra à différents autres théâtres de Paris, permettra aux Londoniens d'entendre les représentations données à Paris. En même temps et de la même manière, les Parisiens pourront suivre les représentations données à Convent Garden et dans d'autres théâtres de Londres.

Le Conflit Balkanique

La Conférence de la Paix

Suivant une note communiquée aux journaux, les chefs des quatre missions balkaniques de la paix se réuniront demain pour discuter les modifications du projet de conditions de paix, en conformité des instructions qui viennent d'arriver de Belgrade et d'Athènes, et se consulter sur une ligne de conduite commune.

Le gouvernement monténégrin n'a pas encore communiqué ses vues à ses délégués, mais les instructions sont attendues demain.

On assure que, outre la suppression dans les articles du projet, de certains qui donneraient à croire que les Etats balkaniques consentent à laisser certaines questions à la décision des puissances, on estime qu'il conviendrait de modifier l'article 7, de manière à préciser l'époque et la procédure à suivre, pour conclure des conventions spéciales entre les alliés et la Turquie, concernant le commerce, la

juridiction, etc., parce que le libellé du projet actuel paraît trop vague à cet égard.

On assure que la réunion des ambassadeurs de demain discutera la proposition austro-italienne, relative à l'administration de l'Albanie, dont les puissances ont maintenant pris connaissance. Il est également possible que la réunion aborde également la discussion des dernières propositions des alliés, pour la modification des préliminaires de paix.

Abdication du roi de Serbie

La « Tribune de Genève » prétend apprendre que le roi Pierre de Serbie songerait à abdiquer prochainement, en faveur de son fils cadet Alexandre.

Un ami personnel du souverain serait arrivé dans le but de lui acheter une villa, et le roi aurait l'intention de s'installer définitivement à Genève, où il vécut pendant plusieurs années.

Rencontre entre Grecs et Bulgares

A Dalmati, au delà de Galliko, où campent des troupes grecques et bulgares, s'est produite lundi une rencontre qui fut heureusement de courte durée et n'a pas provoqué d'effusion de sang. Elle aurait eu pour cause une méprise qui aurait été commise.

A Scutari

La Commission internationale constituée par les généraux et commandants de la flotte internationale a institué une municipalité provisoire, qui est composée comme elle était auparavant, d'Albanais et de musulmans.

La Commission a pris, en outre, des mesures relatives aux différents services de la ville, principalement pour l'éclairage et le service télégraphique. Celui-ci fonctionne sous la surveillance d'un officier de chacune des cinq nations.

Petites Nouvelles

On annonce la mort de M. Chialvo, député progressiste, maire de Montbrison.

A la suite d'une démarche faite auprès de lui par M. René Besnard, député de Tours, M. Etienne, ministre de la guerre, a donné ordre de faire évacuer le camp du Ruchard et de renvoyer les réservistes dans leurs casernes respectives.

La London News Agency annonce qu'une artiste française Mlle Sabel, engagée actuellement à Middlesex-Théâtre, où elle interprète un des rôles principaux d'une revue, n'a pas reparu au théâtre. La jeune femme a été vue pour la dernière fois dimanche, à l'aérodrome d'Hendon.

Huit soldats de l'infanterie de marine allemande, partis de Kiel à bord d'un petit voilier pour faire une excursion, par une mer très houleuse, ne sont pas rentrés. Quatre croiseurs et quelques torpilleurs sont partis à leur recherche.

D'après des dépêches reçues à Londres, la neige est tombée en abondance le long de la chaîne des monts Grampians. De nombreux agneaux ont péri et les pertes matérielles sont évaluées à plusieurs milliers de livres sterling.

Une collision s'est produite entre deux aéroplanes à l'aérodrome militaire de St-Petersbourg.

Les deux appareils ont été complètement détruits. L'un des aviateurs a été blessé mortellement ; l'autre, qui est le fils du général Kovaguko, directeur de l'Ecole militaire d'aviation, n'a été que légèrement blessé.

Les dégâts causés dans l'Ardeche par les orages successifs de ces jours derniers, sont très importants : les récoltes ont été hachées, les vignes et les arbres ont particulièrement souffert.

CAUSERIE

Pour les Ouvrières

De nobles œuvres s'occupent de secourir la misère partout où elles la rencontrent ainsi que la vieillesse et les infirmités ; d'autres, et ce sont les moins nombreuses, n'ont voulu penser qu'à la jeunesse. Tout récemment nous avons entendu parler d'une œuvre appelée d'un bien joli nom « le Repos », qui s'adresse surtout aux jeunes ouvrières. « Pour les jeunes Parisiennes de seize à vingt-huit ans » dit le bulletin social ; c'est-à-dire pour cet âge où l'insouciance et l'inexpérience sont cause, chez ces jeunes filles, d'un manque de soins, qui compromettent rapidement leur santé. Il importe qu'on protège ces inexpérimentées afin de les préserver des maladies qui les menacent.

« Le Repos » est pour les jeunes ouvrières, une œuvre de préservation et de restauration ; elle leur donne aux jours de chômage et d'épuisement, le séjour sain de la campagne, dans un milieu honnête. Deux grands domaines ont été mis, à cet effet par leurs propriétaires, à la disposition de l'œuvre : l'un dans l'Eure, l'autre dans l'Oise ; les jeunes filles sont reçues là aussi bien en hiver qu'en été ; au réfectoire, elles trouvent une nourriture réconfortante qui rétablit vite de concert avec le grand air, les pauvres anémiées. En échange de ce bien-être, on leur demande par jour 1 fr. 35, 1 fr. 50 au plus, ce qui, avec le voyage, leur revient à 50 francs par mois ; pour elles c'est encore beaucoup trop mais pour l'œuvre ce n'est pas assez, aussi des personnes généreuses lui viennent en aide sans lesquelles elle ne pourrait subsister.

En été les deux maisons sont pleines ; en hiver les pensionnaires ne sont pas nombreuses ; la faute en est à ce préjugé que le séjour à la campagne est nuisible pendant la saison froide. L'hiver n'est bon pour personne, s'il fait beaucoup de mal aux pauvres, il n'épargne pas toujours les riches. Mais les jeunes filles déprimées et contraintes au repos seraient certainement mieux dans une maison bien aérée et chauffée, ayant à leur disposition une nourriture saine et abondante, que dans une chambre froide ou surchauffée ou bien dans un logement servant à toute une famille. Les maisons sont ouvertes toute l'année, on peut y rester aussi longtemps que l'on veut, il est heureux qu'il en soit ainsi. En effet, le temps, le repos, l'air et la lumière ne sont-ils pas les grands guérisseurs.

L'ouvrière, pour qui le chômage dure trop longtemps, trouve dans l'atelier de tricot établi dans la maison la possibilité d'attendre avec patience la reprise du travail à Paris ; les produits de ces ateliers sont achetés de préférence par les dames présidentes des ventes de charité ; ainsi le séjour à la campagne qui aura permis à la petite ouvrière de retrouver ses forces, servira, avec le concours de la charité, à soulager d'autres souffrances.

Ces œuvres dont le but est très beau ne sont pas assez nombreuses et ne s'adressent qu'à un trop petit nombre ; les ouvrières parisiennes n'ont pas assez le caractère prévoyant des fourmis pour qu'il leur soit possible d'épargner, en vue des jours de chômage ; il faut dire aussi que la plupart gagnent trop peu pour que cela leur soit possible, et pourtant, toutes ont le droit de vivre en bonne santé afin de pouvoir façonner ces robes qui font la joie des élégantes, des élégantes de tout les pays, car toutes celles qui veulent être belles viennent chez nous, demander le concours des petites ouvrières parisiennes. Ne pourrait-on s'adresser aux premières pour obtenir que ces vaillantes jeunes filles, le jour où elles sont fatiguées, ou elles commencent à tousser, puissent aller se reposer. Ils sont fréquents les

rhumes que l'on n'a pas le temps de soigner, ou que la nécessité du pain quotidien fait négliger, chez ces jeunes filles surmenées, mal nourries et manquant du bon air réparateur. La tuberculose fait des ravages considérables. La preuve en est donnée par les statistiques qui nous montrent que sur cent jeunes filles qui meurent, quatre-vingt-sept sont emportées par la tuberculose. Certes, la jeune fille n'est pas abandonnée à elle-même, elle a des amis et des soutiens et une solidarité très étroite règne entre les syndicats et les œuvres qui s'occupent d'elle, mais jusqu'à un séjour à la campagne peut chasser l'affreuse maladie même lorsqu'elle s'est déjà installée chez l'ouvrière, on doit avoir le désir très vif d'opérer autant qu'il est possible des sauvetages parmi ces proies trop faciles. Et puis ne savons-nous pas ce que l'on peut toujours demander à nos belles et dévouées femmes de France ? Ne savons-nous pas que leur cœur est toujours prêt à s'ouvrir pour aider, soutenir et consoler ceux qui souffrent ?

Comme nous devons être fiers qu'il en soit ainsi ! Comme nous devons nous féliciter de n'avoir point chez nous de ces effrayantes suffragettes qui dépassent en stupides folies tout ce que l'on peut imaginer !

Les femmes françaises sont depuis six ans déjà au Maroc où elles soignent et consolent les soldats blessés ; elles sont dans les dispensaires ou dans les pouponnières, partout elles apportent avec elles ces qualités vraiment féminines qui sont : l'abnégation, le dévouement et la pitié. Cela vaut mieux que la conquête de droits politiques.

M. RICOU.

CHRONIQUE LOCALE

L'ÉLECTION DE DIMANCHE

Dimanche 25 mai, les électeurs du canton sud de Cahors sont convoqués pour procéder à l'élection d'un Conseiller général en remplacement de M. Costes, décédé.

Comme nous le faisons prévoir, M. Mazières est seul candidat à cette élection.

Il ne pouvait en être autrement. M. Mazières dont le passé républicain est bien connu, dont la profession de foi est si nettement démocratique, est vraiment digne des suffrages des électeurs républicains du canton sud.

D'autre part, la sympathie et l'autorité dont jouit M. Mazières ne permettaient guère à la réaction de lutter contre le candidat radical.

Et cependant, comme nous le disions, la profession de foi qui a été adressée aux électeurs, n'autorise aucun doute sur la netteté et la sincérité des sentiments républicains de M. Mazières.

Profondément laïque, partisan de la réforme électorale basée sur le principe majoritaire, M. Mazières est le défenseur du vrai programme républicain, sans équivoque, sans ambiguïté.

Aussi, bien que M. Mazières soit seul candidat, bien que le succès soit hautement assuré, nous engageons vivement les républicains du canton sud de Cahors à se rendre en foule au scrutin pour manifester leur sympathie au président du Conseil d'arrondissement et leur attachement au grand parti républicain.

L. B.

Amicale des instituteurs

La fête annuelle de l'Amicale des Instituteurs et des Institutrices du Lot aura lieu à Figenc, le samedi 7 juin, sous la présidence de M. Ceccaldi, préfet du Lot.

Au Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni mardi soir à l'Hôtel-de-Ville, en Comité privé.

Après l'examen de diverses affaires en cours, M. Teyssonnières a demandé la parole pour déclarer de la manière la plus nette et la plus catégorique, qu'élus à plusieurs reprises sur la même liste et avec le même programme que ses collègues du Conseil, ayant toujours soutenu les mêmes idées politiques que la Municipalité, il n'avait jamais pensé que sa candidature au Conseil d'Arrondissement pût être interprétée comme hostile à ses collègues, à la Municipalité et au Maire de Cahors ; qu'il tenait à protester contre une telle imputation et à affirmer sa cordialité parfaite et sa sympathie pour ses collègues du Conseil, désireux de continuer avec eux l'œuvre administrative et politique entreprise et de prouver en toute occasion la communauté d'idées et la solidarité qui le lient à ses collègues et à la Municipalité.

M. Gayet tient à présenter quelques observations. Sa candidature n'est point née, tant s'en faut, d'un sentiment d'ambition personnelle. S'il l'a posée, c'est pour permettre aux amis de la Municipalité de manifester leur sentiment, mais puisque M. Teyssonnières a défini nettement le caractère de sa candidature et qu'il la déclare sympathique à la Municipalité et au Maire de Cahors, il n'a plus aucune raison de maintenir la sienne et c'est sans aucun regret, et sans aucune amertume qu'il rentre dans le rang, d'où il souhaite n'avoir jamais à sortir.

Conseil d'arrondissement

Les électeurs du canton de Saint-Germain sont convoqués pour le 8 juin à l'effet de procéder à l'élection d'un conseiller d'arrondissement en remplacement du regretté docteur Paul Sahut.

Le Président de la République en Limousin et dans le Lot

En réponse à la demande d'audience qui lui avait été adressée par la Fédération des Syndicats d'Initiative du Limousin, pour l'inviter à honorer notre région de sa visite, M. le Président de la République vient de faire savoir qu'il recevrait la délégation le lundi 2 Juin à l'Élysée.

Pour l'armée

On annonce que l'autorité militaire serait entrée en pourparlers avec la municipalité de Cahors pour obtenir de celle-ci la cession de l'ancien établissement Saint-Gabriel, en vue de créer des logements nécessaires par l'augmentation des effectifs.

Société des Etudes du Lot EXCURSION

L'excursion annuelle organisée par la Société des Etudes du Lot pour ses membres et leurs familles aura lieu le jeudi 29 mai.

On visitera dans la matinée le château de Cénéviers, l'église et la source du ruisseau.

Dans l'après-midi, visite de St-Cirq-Lapopie, église, ruines du Château, vieilles rues et maisons, sites pittoresques.

Descente du Lot en bateaux de Tour-de-Faure à Conduché ; vues des rochers de St-Cirq, de Ganil, passages d'écluses, tunnel des Cou-doulous.

Les adhérents sont priés d'envoyer leurs acceptations avant le 24 mai, à M. Rames, trésorier de la Société des Etudes du Lot.

Fêtes de juin

A l'heure où paraîtront ces lignes les affiches placées sur les murs de notre ville et des villes voisines feront connaître les détails des fêtes qui se dérouleront à Cahors le dimanche et lundi 1^{er} juin.

Nombreuses sont les localités qui ont organisé des meetings d'aviation, mais aucune encore dans notre région n'a vu voler un hydroaéroplane. La caractéristique de s'envoler et de se poser sur l'eau, et tous ceux qui, soit à Enghien soit à Monaco ont assisté à ces expériences en sont revenus émerveillés. C'est une conquête nouvelle de ce sport si jeune et pourtant si aimé du public qu'est l'aviation.

L'aviateur Chambenois qui volera dimanche 1^{er} juin à Cahors est des plus connus dans les milieux sportifs. Jeune encore, il est né en 1887, il est secrétaire-général de l'Association amicale des aviateurs de France. Ce groupement a pour président Leblanc et pour vice-présidents Garros et Védrine. Aidé de son ami Chemet, Chambenois a construit et mis au point un hydroaéroplane qui a remporté le premier prix du meeting de la Tamise.

Dans ses nombreux vols Chambenois prend souvent avec lui des passagers, il a emmené à l'heure actuelle plus de 1500 personnes, mais son plus fidèle et plus enthousiaste compagnon de voyage est Monsieur Marc Doussaud le sympathique Député de la Corrèze qui, nous l'espérons, sera à Cahors le 1^{er} Juin.

Enseignement primaire

La France du Sud-Ouest publie les résultats d'une enquête sur la situation de l'enseignement primaire public et privé dans le Sud-Ouest.

Pour le Lot, les résultats sont les suivants :

« Dans la patrie de Gambetta, l'enseignement public est très florissant, ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants pour 1911 :

« 515 écoles publiques avec 918 maîtres et 23.323 élèves ; 87 écoles privées avec 148 maîtres et 3.222 élèves. Au total, 602 écoles primaires, 1.066 maîtres et 26.545 élèves. En 1905, les effectifs étaient les suivants : 25.096 pour l'école publique et 3.111 pour l'école libre ; par suite de la dépopulation, qui de 216.607 habitants est tombée brusquement à 205.709, la première a donc perdu 1.773 élèves, mais l'école privée a maintenu ses positions et a même gagné 111 élèves. Il est vrai que sur 26 élèves, 23 vont à l'école laïque et 3 à l'école libre, ce qui doit nous consoler !

« En Quercy il n'y a pas moins de 8 écoles supérieures, dont 5 de garçons, à Luzech, Martel, Saint-Céré, Gourdon et Montcuq, et 3 de filles, à Montcuq, Saint-Céré et Gourdon, avec 353 élèves, 33 de plus qu'en 1910.

« Œuvres post-scolaires. — Sur les rives du Lot il y a peu de Caisses des écoles ; les bibliothèques scolaires se réorganisent un peu partout. Il y a eu, en 1910-1911, 586 conférences populaires auxquelles ont assisté 9.000 personnes ; 334 instituteurs et 389 institutrices ont fait des cours d'adultes fréquentés par 5.690 auditeurs. Ajoutons que le département compte de nombreuses Amicales et Sociétés de tir, ainsi que trois Mutualités scolaires, ayant 3.151 adhérents.

« Au cours de son rapport, M. Veyssière, inspecteur d'Académie, écrit les lignes suivantes que nous livrons aux méditations des républicains du Lot :

« L'enseignement privé est contrôlé et dirigé de très près par le clergé qui exerce, sur les maîtres et les élèves, une surveillance incessante et qui

s'efforce de créer, un peu partout, des patronages et des groupements de jeunes gens et de jeunes filles vers lesquels on tâche d'attirer les enfants qui fréquentent les établissements de l'Etat. »

« A nos amis de veiller au grain et de ne pas s'endormir indolemment dans les délices de Capoue. »

« L. F. »

Bourses

Jeudi ont eu lieu les examens des bourses pour les écoles primaires supérieures des filles.

Retour du 7^e

Le 7^e d'infanterie, de retour de Caylus où il a exécuté des tirs de combat, est rentré à Cahors jeudi matin à 10 heures 1/2.

En l'honneur de nos vaillants troupiers, la mairie et de nombreux établissements publics étaient pavoisés.

Une foule nombreuse assistait à l'arrivée des troupes qui ont défilé à une allure superbe sur nos boulevards.

Banquet de la classe 1885

A la réunion qui a eu lieu le 4 mai courant, il a été décidé de renouveler, en 1913, le banquet des hommes de la classe 1885 qui a eu lieu l'année dernière et qui a si bien réussi.

Ce banquet aura lieu le dimanche 25 mai, à midi, chez M. Pégourié, restaurateur.

Le prix du banquet est fixé à 5 francs, vins fins et café compris.

Prière de se faire inscrire et de verser le montant des cotisations à M. Contou, huissier, allées Fénélon, ou à M. Rigal, concierge à l'Hospice de Cahors.

La liste d'inscription sera close le 22 mai.

La Fièvre typhoïde dans le Lot

Dans la dernière séance de l'Académie de médecine, M. le professeur Vincent a donné lecture d'une étude sur une grave épidémie de fièvre typhoïde qui a sévi à Puy-l'Évêque, dans le Lot.

Le ministre de la guerre ayant prescrit d'envoyer du vaccin antityphique, près de la moitié des habitants ont reçu les injections. On a vacciné surtout les sujets jeunes et n'ayant jamais eu la fièvre typhoïde, en un mot, les plus réceptifs.

Ces vaccinations ont été précédées d'une conférence publique faite par le maire. Aucun incident digne de remarque n'a été relevé à propos des vaccinations.

D'après les observations des docteurs Rouma, Duc, etc., tous les habitants vaccinés ont échappé à la fièvre typhoïde.

Le professeur Vincent a conclu sa communication en montrant que sa méthode de vaccination « opère une véritable stérilisation du terrain sur lequel le bacille est susceptible de s'ensemencer ».

La Grappe du Quercy

L'assemblée générale du 1^{er} semestre de 1913 des Originaires de l'arrondissement de Gourdon « La Grappe du Quercy » eut lieu samedi dernier 10 mai, à 9 heures du soir au Café Pompadour.

Dès que M. Vialle eut ouvert la séance, le secrétaire M. Bescol donna lecture du procès-verbal de la dernière réunion et ensuite il fit en quelques mots le compte rendu moral de la société. Inutile, dit-il, de s'étendre longuement pour montrer la bonne marche de la Grappe ; tous les Sociétaires et compatriotes qui ont assisté à ses fêtes ont pu se rendre compte de la vitalité de cette association. Qu'il suffise de dire que pour la fête de Noël il y eut plus de 400 personnes

de l'arrondissement dans la vaste salle du Salon des Familles, et pour le banquet et le bal de nuit de Janvier dernier, plus de 600 et cela malgré le mauvais temps.

Ensuite le président annonce que la Grappe vient de perdre deux de ses plus dévoués Sociétaires. Tous les deux ont quitté Paris pour aller en avancement et tout le monde applaudit à ce succès. Il s'agit de M. Charlat, de Carennac, qui fut le si dévoué administrateur fondateur et que l'on voyait toujours à toutes nos réunions avec sa si aimable famille ; M. Charlat a été nommé officier d'administration à Angoulême. De plus M. Armand Delprat, de Gourdon, qui était inspecteur au Crédit Foncier à Paris, vient d'être appelé au poste de sous-directeur du Crédit Foncier Egyptien. Tous les Gourdonnais, qui connaissent M. Delprat et ses grandes qualités ne sont pas surpris des hautes fonctions qui viennent de lui être confiées.

M. Vialle fait remarquer qu'un très grand nombre de Sociétaires n'assistaient pas à la réunion et la raison en était bien simple : à la Grappe il n'y a pas de compétition, personne ne recherche la première place, car personne n'en veut retirer avantage ni bénéfice. Les Sociétaires ont confiance en leurs administrateurs et pour moi qui étais à la réunion, j'ai vu qu'ils avaient raison. MM. Soulié, Mascou, Bescol, Gaëtan Girles, Vernet, Calmon Edouard, Sémirot Frédéric, Ducos et Grimal furent maintenus dans leurs fonctions d'administrateurs pour 3 nouvelles années et MM. Veissier, de Concorès, président de l'Union cinématographique de France, Villars, de Labastide, propriétaire à Paris et Boujou, de Gourdon, boucher, furent nommés administrateurs.

La question de la Fédération des Sociétés du Lot fut étudiée et l'Assemblée donna son adhésion pour les points suivants : Placement, Caisse de secours, Encouragement au tourisme, Questions économiques pour le Lot, mais elle entend se réserver au point de vue des fêtes et de tout ce qui peut engager une responsabilité financière. MM. Faurel, Bergougnoux et Laborie furent délégués pour s'entendre avec les autres Sociétés pour cette fédération étant bien entendu que la Grappe garde son autonomie.

M. Laborie parle de l'Office de placement et des nombreux services qu'il rend presque chaque jour et il tient à signaler le dévouement toujours inlassable du Président de cette œuvre, M. Benjamin Pons. Quant à moi, je tiens à signaler à mon tour cette institution et à prier nos amis de Paris à indiquer à M. Laborie (98, route de Flandre, à Pantin) tous les emplois libres qu'ils pourront connaître. Ainsi ils feront vraiment œuvre de bonne solidarité, car ils sont nombreux nos compatriotes à la recherche de travail.

Avant de terminer, M. Grimal rendit compte de l'état de la caisse. La campagne des Fêtes 1912-1913 est finie et il reste encore des fonds. Tous les Sociétaires furent unanimes à féliciter la bonne gestion de ce brave ami Grimal, espérant que longtemps encore il tiendra les cordons de la bourse de la Grappe.

M. Vialle donna ensuite la parole à M. Caniac qui entretint l'Assemblée d'un projet de bulletin commun. Ce projet est certes très intéressant surtout tel que l'a conçu son auteur et il rendrait de réels services, mais elle renvoya ce projet au Conseil d'Administration pour l'étudier complètement.

Jean BONNEVAL, de Rampoux.

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

IX

Une tête affaiblie.

Aussi, le jour où vous mettez vos terres en vente, peut-être bien pourrions-nous nous entendre... Un château comme celui-ci m'irait à merveille... D'ailleurs, il ne sortirait pas de la famille, car vous n'avez point oublié, je le suppose, que nous sommes alliés.

Gontran haussa involontairement et imperceptiblement les épaules, ce qui ne l'empêcha pas de répondre :

— Eh ! oui, pardieu, je m'en souviens, cher baron... je m'en souviens à merveille... Nous sommes cousins, et même d'assez près...

Le baron de Polart s'inclina en souriant, et, prenant la main de Gontran, il la serra cordialement entre les sien-

nes en murmurant avec une expression de vive reconnaissance :

— Cher vicomte, vous me comblez ! Mais, dans son for intérieur, il ne s'illusionnait en aucune façon sur la conviction de Gontran à l'endroit de la parenté improvisée entre les de Presles et les Polart.

— Il n'y croit pas plus que moi, pensait-il, et s'il n'avait pas commis la sottise de se mettre dans mon absolue dépendance, il me ferait bel et bien jeter à la porte par les laquais de monsieur son père...

Puis il ajoutait :

— C'est d'ailleurs un plaisir choisi et des plus vifs que de jouer avec ce jeune coquin de grande famille comme un chat joue avec un souris ! Ah ! je vous tiens, monsieur le vicomte et je ne vous lâcherai qu'à bon escient !

Tandis que M. le baron de Polart formulait dans son esprit les réflexions qui précèdent, réflexions quelque peu menaçantes pour le repos à venir du vicomte Gontran de Presles, les deux interlocuteurs continuaient à s'avancer le long de l'avenue conduisant au rond-point des maronniers.

— Si je ne me trompe, dit le baron, nous voyons là-bas trois personnes.

— Vous ne vous trompez pas.

— Votre père, sans doute, et vos deux sœurs ?

— Précisément.

A cette minute précise, Blanche disparaissait dans les massifs.

— Il me semble, reprit le baron, que notre arrivée met en fuite l'une de ces dames...

— Oui, c'est vrai...

— Laquelle de vos sœurs effarouchons-nous ainsi ?

— Blanche, la plus jeune. Elle n'est encore qu'une enfant et rien n'égale sa timidité...

— D'ailleurs, ajouta le baron en riant, quand les éperviers se montrent à l'horizon, les tourterelles s'enfuient, c'est la règle !

Pendant une seconde, le sang de gentilhomme de Gontran bouillonna dans ses veines en entendant cette plaisanterie vulgaire et d'un goût plus que douteux.

— Mon cher baron, dit-il d'un ton sec, mademoiselle de Presles ne peut rien avoir à craindre des oiseaux de proie, ni maintenant, ni jamais... Ne l'oubliez pas !

— Ne vous emportez point, mon jeune coq ! répliquait railleusement M. de Polart. Je le sais tout aussi bien que vous ! Votre famille est placée à une hauteur telle, qu'aucun de ses membres ne peut faillir !

Gontran, dompté de nouveau par cette parole qui lui rappelait énergiquement sa dépendance, baissa la tête en rougissant et sans répondre.

Cependant les nouveaux venus franchirent les quelques pas qui les sépa-

raient encore du rond-point.

Le vicomte présenta à sa sœur et à son père M. de Polart, qui fut accueilli avec une politesse réservée par le vieillard et avec une extrême froideur par Diane.

Telle était la situation de cette famille, qu'un étranger amené par Gontran se trouvait suspect par ce fait même et par la force des choses ; et nous croyons que nos lecteurs doivent le comprendre facilement.

M. de Polart, avec l'imperturbable aplomb qui le caractérisait, ne sembla pas s'apercevoir de la réception médiocrement sympathique qui lui était faite, et il entama la conversation de l'air du monde le plus dégagé.

Le baron ne manquait ni d'esprit naturel, ni d'une éducation superficielle. Il avait d'ailleurs beaucoup vu, ayant visité successivement presque toutes les capitales de l'Europe ; sa conversation était donc variée et amusante, quoique un peu dépourvue de distinction dans la forme.

Ce jour-là, M. de Polart se trouvant en face d'auditeurs assez mal disposés à lui donner la réplique, se vit réduit à monologuer, ou à peu près, ce qui ne sembla pas l'embarrasser le moins du monde. — Les rares monosyllabes de Diane et les moindres mouvements de tête du comte de Presles lui paraissaient des gages suffisants d'attention et d'intérêt.

Cependant, au bout de trois quarts

d'heure de cet entretien singulièrement uniforme, il allait sans doute se décider à prendre congé, lorsque l'arrivée de nouveaux personnages le décida à prolonger sa visite.

Ces personnages n'étaient autres que Georges Herbert, Marcel de Labardès et Raoul de Simeuse.

Ces deux derniers se trouvaient depuis plus de deux heures au château, dans l'appartement de Georges.

A la suite du long et sérieux entretien qui venait d'avoir lieu entre Marcel et le mari de Diane, entretien auquel il avait assisté, Raoul semblait animé de la joie la plus vive et l'expression de cette joie débordait malgré lui sur son visage.

Georges le regarda avec un sourire affectueux, et dit à Marcel, à demi-voix :

— Le jour où, pour la première fois, je me suis pris à espérer que ma bien-aimée Diane deviendrait peut-être ma femme, ce jour-là, j'étais ainsi. Ah ! mon ami, quelles belles choses que la jeunesse et que l'amour !

— Hélas ! murmura M. de Labardès en se parlant à lui-même et assez bas pour ne pouvoir être entendu de Georges et de Raoul, hélas ! je n'ai connu ni les joies de la jeunesse, ni les divines féeries de l'amour ! Ils sont heureux... plus heureux que moi, ceux qui peuvent aimer et croire au bonheur ! je ne crois, moi,

qu'au remords et à l'expiation.

— Et maintenant, reprit Georges Herbert, si vous le voulez bien, nous pouvons aller rejoindre ces dames qui sont dans le parc avec mon beau-père.

Les trois hommes quittèrent le château et gagnèrent le rond-point des maronniers, où, ainsi que nous venons de le dire un peu plus haut, ils trouvèrent non seulement le général et sa fille, mais encore Gontran et M. le baron de Polart.

L'arrivée de Georges Herbert et de Marcel contraria Gontran. Il savait bien que le baron de Polart ne devait et ne pouvait leur plaie ni à l'un ni à l'autre, aussi ne jugea-t-il point utile de le leur présenter.

Ceci soit dit entre parenthèses, n'embarrassa pas le moins du monde l'étranger, qui, ne semblant s'apercevoir en aucune façon de la manière contrainte et glaciale dont ses avances étaient reçues, fit de courageux efforts pour généraliser la conversation, parlant de toutes choses et de quelques autres encore : de omni re scibili, et quibusdam aliis !

Malgré ces tentatives héroïques, dignes sans contredit d'un meilleur succès, il fut impossible au baron de fondre ou de briser la glace qui s'élevait comme une infranchissable barrière entre lui et ses interlocuteurs silencieux.

Postes et télégraphes

Un concours pour le recrutement de dames employées aura lieu les 26 et 27 juin 1913, au chef-lieu de chaque département.

Le nombre maximum des admissions a été fixé à 800.

Les candidates devront adresser sans retard leur demande au directeur des postes et des télégraphes de leur département.

Ce fonctionnaire leur fera parvenir le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 7 juin 1913.

Cour d'assises du Lot

Voici la liste des jurés qui seront appelés à siéger à la prochaine session :

Jurés titulaires.

MM. Jean-Baptiste Lafargues, propriétaire à Sainte-Colombe; Emile Cambonac, agriculteur à Vers; Antonin Mashou, menuisier à Figeac; Louis Gruot, percepteur à Saint-Germain; Raymond Bayles, propriétaire à Souillac; Pierre Labro, propriétaire à Saint-Médard (canton de Catus); Antoine Escarmel, propriétaire à Anglars-Nozac; Jules-Pierre Baffara, vétérinaire à Puybrun; François Lascombes, négociant à Souillac; Ernest Larrière, coiffeur à Montcuq; Pierre Lamothe, gendarme en retraite à Couzou; J.-Gabriel Crantelle, propriétaire à Lagarrigue commune de Flaugnac; Jules Calméjane, négociant à Cahors; Cellié, géomètre à Goujounac; Jean-Pierre Bézu, adjoint au maire à Gorges; Alphonse Andrieu, maître d'hôtel à Labastide-Murat; Alphonse Branche, percepteur à Cazals; Raymond de Lavaur, maire à Saint-Laurent-les-Tours; Gabriel Bourdet, notaire à Millac; Joseph Dols, notaire à Tour-de-Faure; Alexis Cance, négociant à St-Céré; Firmin Souliadié, négociant à St-Céré; Eugène Carlin, adjoint au maire à Cahors; Firmin Landes, industriel à Baznac; Marius Salamagne, à Vayrac; Pierre Arcoutel, propriétaire à Martel; François tourneur, propriétaire à Cressensac; Eugène Gineste, cultivateur à Salviac; Urbain Lasjunies, forgeron à Touzac; Gustave Delol, maire à Quatre-Routes; Elouard Montel, maire à Millac; Louis Lesure, caissier à St-Céré; Alexandre Fabre, propriétaire à Cahors; Sylvain Mazarguil, maire à St-Hilaire-Bessoniès; Cassayre, négociant à Cahors; Antoine Rey, cantonnier à Catus.

Jurés suppléants.

MM. Michel Ganlayre, négociant à Cahors; Alexandre Cadar, serrurier à Cahors; Antoine Cabrit, clerc d'avoué à Cahors; Jean Combecave, commis des ponts et chaussées à Cahors.

Accident

Mardi, vers dix heures, Mme Besse, femme du receveur de l'abattoir, descendait la rue du Lycée sur un charretton traîné par un âne. Celui-ci ayant eu peur s'arrêta brusquement et projeta à terre madame Besse qui, dans sa chute, se luxa le coude droit.

M. le Dr Valat qui se trouvait sur le lieu de l'accident, conduisit dans son cabinet cette blessée et lui réduisit rapidement la luxation. Aussi madame Besse en a été quitte pour quelques douleurs et une vive émotion.

GRAND CIRQUE BOSTOCK

Le Grand Cirque anglais Bostock, au cours de sa deuxième tournée en France, visitera notre ville les mardi 27 et mercredi 28 courant.

Il donnera deux merveilleuses représentations, au cours desquelles des nouveautés sensationnelles seront présentées pour la première fois en France :

L'Impériale Troupe Japonaise, L'Ennemi de Blondin, Le Vrai Jockey d'Épou, D'intrepides cavaliers et de gracieuses écuyères.

Le Grand Cirque Bostock, en ce moment en représentation, à Bordeaux, nous arrive précédé de la réputation la plus élogieuse pour les remarquables exercices de ses artistes hors de pair.

En quittant Cahors, le Grand Cirque Bostock se rend à Montauban, où il ne séjournera qu'un jour, le jeudi 29 mai.

Arrondissement de Cahors

Labanque

Vol. — Un vol avec escalade et effraction a été commis mardi dernier, entre 11 h. 45 et 12 h. 45, au préjudice du sieur Firmin Freycinet, propriétaire de la commune de Labanque.

Après avoir cassé un carreau et ouvert une fenêtre, le voleur pénétra dans la maison, prit dans une malle un porte-monnaie contenant une somme de 180 fr. environ; il prit aussi deux bagues en or et une chaîne de montre en or. Ces derniers objets, d'une valeur totale de 70 fr., étaient renfermés dans un buffet.

Informé par sa femme du vol dont ils venaient d'être victimes, Freycinet, s'empressa d'aller porter plainte à la gendarmerie, qui ouvrit aussitôt une enquête et procéda à des recherches.

Les soupçons se sont portés sur un vélocipédiste étranger au pays, qui, le jour même, avait été aperçu dans les environs de la maison cambriolée; mais toutes les recherches faites par

les gendarmes pour retrouver ce vélocipédiste, sont, jusqu'à l'heure actuelle, restées infructueuses.

Montdoumerc

Foire. — La foire de Montdoumerc, canton de Lalbenque, a été, samedi dernier, de peu d'importance.

Le foirail aux boeufs n'était pas bien garni et les transactions y ont été à peu près nulles.

Le foirail aux moutons était assez bien approvisionné et les affaires actives. Les bêtes à laine s'écoulaient à des prix toujours élevés.

Tous les autres marchés étaient à peu près vides.

Lauzès

Indisposition subite. — Dimanche dernier, 18 courant, le nommé Do-Bonnet, cultivateur au village du Viarnais, commune de Caherets, était venu à Lauzès, pour payer ses contributions à la caisse du percepteur de notre commune.

Le paiement effectué, Do-Bonnet rentrait tranquillement chez lui, lorsque, arrivé au fond de la côte de Lauzès, en face la maison de M. Rigal, facteur, il s'affaissa et se laissa choir dans le fossé de la route. Il fut relevé au bout d'une heure environ, par deux jeunes gens qui venaient prendre M. le docteur Jardel, mais il fut impossible au malheureux Do-Bonnet de faire un pas.

On alla alors quérir M. Louis Flaugnac, vouturier à Lauzès, qui le porta à son domicile.

Bagat

Etat civil. — Naissance : une fille. Décès : Jean-Marie Larroque, 25 ans, ancien soldat au Maroc, fils du président du Comité d'action républicaine.

Montlauzun

Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira, dimanche 25 mai, à huit heures, du matin, pour la tenue de la deuxième session ordinaire de l'année.

Saint-Cyprien

Courses de bicyclettes. — La Commission des fêtes nous prie de faire connaître qu'à l'occasion de la fête locale, des courses dotées de prix importants auront lieu dimanche prochain 25 mai, dans l'après-midi.

Les inscriptions sont reçues jusqu'à dimanche à midi, chez M. Souilhac facteur-receveur.

Le droit d'inscription qui doit être envoyé avec l'adhésion est fixé à 1 fr.

Puy-l'Évêque

Concert de l'Union Musicale. — Voici le programme du concert offert aux membres honoraires et à leurs familles, qui sera donné, dimanche prochain 25 mai, dans la grande salle des fêtes de la mairie :

Première partie. — 1. Franc-Cœur, pas redoublé (G. Tillard), par la Fanfare. — 2. Les Vers luisants (Botrel), par M. Sabatié. — 3. Vieux Temps, concerto pour violon (Saint-Saëns); Le Cygne, par M. Cazeneuve, prix du Conservatoire de Paris. — 4. La Vierge Joyeuse, chanson de Vilya (Franz Lehár), par Mme Talou. — 5. Chansonnette comique militaire, par M. Lamoure. — 6. La Tosca, lamento en français et en italien (Puccini), par M. Léo Belmon. — 7. Monologues patois, par M. Calassou dans son répertoire.

Deuxième partie. — 1. La Juive fantaisie d'Halévy (G. Tillard), par la Fanfare. — 2. Lakmé, strophes (Léo Delibes), par Mme Talou. — 3. Romance en fa pour violon (Beethoven); Masurka (Viennevski), par M. Cazeneuve. — 4. Chansonnette militaire (Polin), par M. Lamoure. — 5. Manon, rêve de mes Grioux (Massenet), par M. L. Belmon. — 6. Variations sur un thème de Beethoven, par Mlle Louis. — 7. Roméo et Juliette, madrigal à deux voix (Gounod), par Mme Talou et M. L. Belmon.

Première partie. — Le Financier et le Savetier, opérette bouffe en un acte, paroles de Hector Crémieux, musique d'Offenbach. Personnages; Bélazar, M. Boisse; Larfaillou, M. Talou; Aubépine, Mme Talou; les invités, MM. Vignals et Calvet; domestiques, MM. Rivière et Boisse.

Le piano sera tenu par Mlle Louis, fille de M. Louis, ancien sous-chef de musique au 7^e de ligne.

Les places étant disposées avec des chaises, les dames sont priées d'y venir sans chapeau. De nombreux membres honoraires s'étant fait inscrire après la date du 19 mai, la commission a procédé au tirage au sort des places mercredi soir, à huit heures, avant la répétition générale de la Société.

Les membres qui n'auraient pas réclamé leur nombre de places seront classés après les numéros du tirage au sort.

Mise au point. — Pour couper court à certains bruits concernant le concert de dimanche prochain, la commission de l'Union musicale rappelle aux sociétaires que les places réservées à 2 francs ne peuvent être demandées que par des membres honoraires ou par leurs familles. — (Communiqué).

Saint-Cirq-Lapopie

Société des chasseurs « Le Rallye-Mégraval ». — Cette Société chassera le sanglier à Balaquay (Aveyron), dimanche prochain 25 courant.

Le rendez-vous pour cette chasse aura lieu à la gare de Toirac (Lot), ligne de Cahors à Capdenac, à 5 heures du matin.

Il est recommandé aux chasseurs d'apporter leurs provisions.

Arrondissement de Figeac

Saint-Céré

Secours Mutuels. — La Société de secours mutuels, réunie dimanche à la mairie a procédé au renouvellement du bureau.

Ont été nommés : Vice-président, M. Lafon Albert, vice-président sortant; M. Caussil J.-B., secrétaire; M. Frégeac Philippe, trésorier; MM. Lavaysse Paul, St-Chamant Henri, Craygues Marcelin, Gineste Paulin, Vidal Paul, Bergougnout Louis, Rieux Louis, Desclaux Jean, sont nommés administrateurs.

MM. Molinié Joseph et Frégeac Théophile, sont nommés, le premier, secrétaire adjoint; le second, trésorier adjoint.

Sont nommés administrateurs honoraires : MM. Rieux Toussaint; Estival Pierre et Felzine Eugène.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Elections municipales. — M. Daubiac, ancien adjoint au maire de Gourdon et conseiller d'arrondissement, ayant posé sa candidature au poste de conseiller municipal laissé vacant par suite de la démission de M. Linol, nous donnons ci-après sa profession de foi :

Chers Concitoyens,

Cédant aux pressantes instances de mes amis politiques, j'ai cru qu'il était de mon devoir, malgré le profond désir que j'avais de me tenir à l'écart des affaires publiques, d'accepter la candidature à l'élection municipale du 1^{er} juin prochain.

Si vous pensez devoir me rappeler au sein de votre Assemblée communale ou, pendant seize ans, j'ai travaillé de tout mon pouvoir à mener à bien l'adduction des eaux, de la caserne de gendarmerie, la réfection du Tour de ville, les écoles des sections, je ferai tous mes efforts pour arriver à la réalisation des projets en cours, savoir : les concessions d'eau aux particuliers, qui seront une source très appréciable de revenus pour les finances de la Ville; la construction de l'avenue du foirail et d'une salle de spectacle.

L'autorité académique a mis plusieurs fois en demeure la Ville de procéder, sous peine de fermeture, à de très importantes réparations à l'école supérieure de jeunes filles qui est si florissante. Je pense, comme la majorité des conseillers municipaux actuels, dont j'approuve pleinement les votes par eux émis sur cet objet, qu'au lieu de dépenser de grosses sommes qui, quoi qu'on fasse, ne serviraient qu'à pallier les défauts et les inconvénients inhérents à ce vieil immeuble, il est urgent de procéder à l'édification d'une nouvelle école construite avec tout le confort et sur les plans les plus modernes, et pour laquelle nous obtiendrions de très larges subventions du gouvernement de la République.

Le bon entretien de viabilité de nos chemins ruraux et tout ce qui touche aux intérêts des sections seront l'objet de mes soins les plus constants.

Au point de vue politique, vous avez affirmé depuis 1870 aux nombreuses élections législatives, cantonales ou communales, vos préférences pour la politique radicale. C'est cette politique que je suivrai lors de la désignation par le Conseil municipal des délégués sénatoriaux.

N'ayant jamais été animé d'un esprit d'intolérance et de haine, je travaillerai sans relâche à l'apaisement et je ferai les plus grands efforts pour réconcilier entre elles les diverses fractions du parti républicain.

Si les idées et les projets que je viens d'exprimer sont les vôtres, vous voterez avec ensemble pour celui qui se dit un bon Gourdonnais et un profond républicain.

Aux urnes ! Pas d'abstentions ! Vive Gourdon ! Vive la République !

A. DAULIAC, ancien adjoint au maire, conseiller d'arrondissement, président de la Société de secours mutuels Saint-Eloi candidat républicain radical.

Cirque Bostock. — Le grand cirque Bostock sera dans nos murs le 30 mai courant pour une journée seulement. Les amateurs de beau spectacle assisteront ce jour-là à deux représentations, matinée et soirée.

La Foire de la Saint-Jean. — La foire de la Saint-Jean qui devait se tenir le lundi 30 juin, sera tenue à cause de sa coïncidence des grandes fêtes de la Saint-Jean, le samedi 28 juin.

Labastide-Murat

Marché hebdomadaire. — Petite affluence. Mêmes cours à la halle, sauf sur l'avoine qui s'est vendue 8 fr. 50

et 8 fr. 75 et les pommes de terre 6 fr. 50.

Volailles, chevreux et jardinage, cours stationnaires. Prochaine foire lundi, 26 mai.

Eclairage électrique. — Nous apprenons que la municipalité vient de recevoir une proposition d'éclairage électrique municipal de la maison Cazelle, de Toulouse.

Baladon

Grave accident. — Samedi dernier, le jeune Crémieux, âgé de cinq ans, demeurant avec ses parents à Jacques-Blanc, commune de Baladon, est tombé dans un chaudron d'eau bouillante et a eu une partie du corps grièvement brûlée. Relevé par sa mère qui se trouvait présente, l'enfant a reçu les soins immédiats de M. le docteur Miffre.

Salviac

Monument historique. — M. le sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts a classé l'église de Salviac au nombre des monuments historiques.

Tous les habitants de Salviac apprendront cette nouvelle avec plaisir.

Grâce au bon concours de la municipalité tout entière, qui a bien voulu en temps utile émettre un avis favorable, grâce au Touring-Club de France qui a bien voulu s'occuper de cette question, le superbe édifice du XII^e siècle, qui fait l'objet de l'admiration de tous les touristes, est définitivement classé.

Souillac

Compatriote. — Nous apprenons avec plaisir que notre sympathique compatriote, M. André Faurie, a été élu, dimanche, délégué du Cambodge au Conseil supérieur des colonies.

M. Faurie a été élu au scrutin de ballottage par 299 voix sur 405 votants.

Le 1^{er} tour avait donné les résultats suivants :

Inscrits, 570. Votants, 391. Majorité absolue, 192.

M. Faurie de Souillac. 152 voix.
M. Bourdet de Millac. 93 —
M. Dupuy. 6 —
M. Jourdan. 29 —
M. Doutré. 48 —

Nous sommes heureux de ce brillant résultat et nous félicitons bien cordialement le nouvel élu. H. T.

Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie. — Sommaire du n° 2057, du 23 mai 1913.

Nouvel appareil téléphonique pour les communications à grandes distances. — Pleurs de sang, singulier moyen de défense des insectes. — Chemin de fer sur glacier dans l'Alaska. — Enregistrement de radiotélégrammes et son application en géodésie de précision. — Mines aériennes contre les dirigeables. — Nouvelles fontaines de Héron. — Académie des sciences. — Chronique. — Floriculture à la glace.

Ce numéro richement illustré contient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Masson et C^o, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 17 mai. Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Gustave Schlumberger, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Le transport, par terre, de la flotte turque en 1453.

Enquête sur la jeunesse : Les jeunes filles.

XXX, Germaine Vitel, V. Les Bureaux. — Noelle Roger, Médecin d'enfants (II). — Baron de Maricourt, Les fiançailles de Mlle de Penthièvre et du duc d'Orléans. — Péladan, Le Platonisme au Salon de la Société nationale. — André Chameux, Le mouvement des Idées. « Les dix meilleurs romans ».

L'Actualité : Revues françaises. — Les Faits et les Idées au jour le jour. — La Vie mondaine. — La Vie familiale. — Notre table. — Notre toilette. — Chroniques agricole et financière.

PARTIE ILLUSTRÉE

Au Salon de la Nationale : Don Quichotte, par A. de La Gandara. — Portrait d'Emile-Jean Deschanel, par P. Carrier-Belleuse. — Portrait de Mme Raymond Poincaré, par J. Georges-Bertrand. — Les Jardins d'Aranjuez, par S. Rusinol. — Portraits de Titta Ruffo, Caruso et Chaliapine, par Tadé Styka.

Au Salon : Nocturne, par J.-F. Auburtin. — En moisson, par L.-A. Lhermitte.

Histoire : Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, duchesse d'Orléans, par Mme Vigée-Lebrun.

Le Voyage du roi d'Espagne à Paris : L'arrivée du roi d'Espagne. —

S. M. Alphonse XIII est saluée par le président du Conseil municipal, M. Galli. — Le roi d'Espagne à Fontainebleau : L'exercice des mitrailleuses du 7^e dragons. — Le roi et le président défilent sur le terrain du carrousel. — Deux figures du quadrille exécuté par les écuyers de l'école de cavalerie de Saumur. — L'artillerie au galop. — Le roi et le président quittent le polygone. — La revue des officiers de l'école (six gravures).

Les fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans : Le cortège historique. — Le remplacement des armes ou engins de guerre dont disposait Jeanne d'Arc. — L'hommage militaire à Jeanne d'Arc. — Le défilé des corps constitués.

Actualités : M. Besnard, membre de l'Académie des Beaux-Arts, nommé directeur de la Villa Médicis, en remplacement de M. Carolus Duran, démissionnaire. — L'hôtel Froment-Meurice, qui s'est écroulé, rue d'Anjou, ensevelissant M. et Mme Froment-Meurice. — Le fameux salon le Grand Seize, du Café Anglais qui vient d'être démoli. — Anniversaire de la mort d'Henri Brissot : MM. Léon Bourgeois, Paul Deschanel, Eugène Etienne, Renault, au cimetière du Père-Lachaise.

L'Instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

Leçons d'Anglais

Anglaise diplômée donne des leçons d'Anglais. — Prix modérés.

S'adresser au bureau du Journal.

PAR CORRESPONDANCE A PEU DE FRAIS

et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ÉCOLE PIGIER : Commerce, Finances, Écriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc.

Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'école, les élèves par correspondance jouissent de mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois. L'École Pigier prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux Carrières Administratives. Envoi gratuit du Programme C. Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour jeunes gens. Confort moderne.



Les Savants respectés dont les études ont dirigé nos travaux dans la création de la Fermentose. La "FERMENTOSE" n'est pas un médicament c'est un produit naturel qui défend l'organisme contre la maladie en créant des tissus nouveaux et sains.

VOUS qui souffrez encore

de : mauvaises digestions, aigreurs, dilatation, constipation, entérites, entérococolites, diabète, albuminurie, anémie, neurasthénie, etc.

vous n'avez jamais pris de "FERMENTOSE"

Son efficacité : La FERMENTOSE ramène le fonctionnement parfait de l'estomac et de l'intestin; elle décongestionne la foie et les reins, reconstruit les cellules nerveuses, enrichit le sang en globules rouges, fortifiant ainsi l'état général qui se trouve complètement régénéré.

Son prix : 23 centimes par jour.

La Fermentose à elle seule suffit pour guérir là où les autres remèdes ont échoué.

CE QUE DISENT :

Les Médecins : Je vous adresse toutes mes félicitations pour votre produit la Fermentose; voici plusieurs mois que je la formule dans ma clientèle, après l'avoir expérimentée, et j'ai constaté des guérisons rapides et durables qui m'ont surpris, étant donné la difficulté des cas et des traitements déjà essayés.

Docteur DUBRY, Ancien Interne des Hôpitaux, 8, Avenue Percier, Paris.

Les Pharmaciens : « Veuillez m'expédier trois boîtes de Fermentose. Vos cachets m'ont fait le plus grand bien et je déclare que jusqu'à ce jour je n'avais pas trouvé de remède aussi efficace pour combattre mon état de débilité. »

« L'usage de votre Fermentose m'a rendu les forces et la santé. Je me félicite d'avoir eu recours à votre produit qui a été pour moi une source de vigueur et de bien-être. »

Pharmacien, Nailoux (Haute-Garonne).

Après de telles affirmations, prises au hasard entre toutes, vous ne pouvez douter de la réelle valeur thérapeutique de la "FERMENTOSE".

Essayez-la — Vous guérirez

3 fr. 50 la boîte de 30 cachets, pour 15 jours de traitement. Dans toutes Pharmacies. Laboratoires de la FERMENTOSE, 35, Rue du Rocher, Paris.

Demandez le joli Magazine illustré des guérisons, qui vous sera envoyé gratuitement.

La "Fermentose" est en vente à CAHORS : Pharmacie FOURNIE.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 21 mai.

Le marché manque d'animation et la tendance est assez irrégulière. La Rente française réactionne à 85,85.

Les fonds d'États étrangers sont un peu mieux tenus.

Parmi les chemins français, l'Est cote 903, le Lyon 1297 et le Nord 1700. Dans le Compartiment des Sociétés de Crédit, la Banque de Paris s'inscrit à 1783, le Comptoir d'Escompte à 1072, le Crédit Foncier à 910 et le Crédit Lyonnais à 1667.

On annonce la prochaine constitution au Capital de 100.000.000 de fr. de la Banque Nationale de Crédit. La souscription des actions libérées du quart et émises à 625 fr. (soit 250 fr. par titre à verser) est ouverte dès

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Électricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique

pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 37

ROYAL WINDSOR LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Rend aux cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles. Supprime les pellicules et arrête la chute des cheveux.

SE RECOMMANDE PAR 30 ANS DE SUCCÈS ET UNE VENTE TOUJOURS CROISSANTE.

Envoi franco du prospectus sur demande

ENTREPOT : 28, Rue d'Enghien, PARIS

EN VENTE PARTOUT

Le flacon 2 fr. 75; le grand flacon 4 fr. 75

EXIGEZ sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR

FORCE VIRILE

retrouvée à tous les âges par la méthode scientifique de l'ÉCOLE PIGIER

DE ROCHER, 20, rue Richer, Paris. Efficacité garantie. Jamais d'insuccès. Notice explicative gratis et franco sur demande.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans a l'honneur de porter à la connaissance du public que le *Livret Guide illustré* de son réseau est mis en vente, au prix de 0 fr. 30 dans les bibliothèques de ses gares, dans ses bureaux de ville et dans les principales agences de Paris.

Il est également adressé franco à domicile contre l'envoi préalable de 0 fr. 50 à l'administration centrale, 1, place Valhubert, à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

Ce Guide, de plus de 320 pages, illustré de nombreuses gravures, contient en outre d'un certain nombre de plans et de cartes, les renseignements les plus utiles pour le voyageur (description des sites et des lieux d'excursion en Touraine, en Bretagne, en Auvergne, dans les Pyrénées et le Centre de la France, horaires des trains, principales combinaisons de tarifs, etc.)

La traversée la plus courte de France en Algérie par Port-Vendres

Le trajet le plus rapide de Paris à Port-Vendres par Limoges, Toulouse, Narbonne, ou par Bordeaux, Toulouse, Narbonne.

De Port-Vendres à Alger en 22 heures par paquebot rapide « La Marsa » muni de la télégraphie sans fil.

Aller : départ de Port-Vendres le dimanche à 13 h. 30 ; arrivée à Alger le lundi à 11 h.

Retour : départ d'Alger, le mercredi à 12 h. ; arrivée à Port-Vendres, le jeudi à 10 h.

De Port-Vendres à Oran en 30 heures par paquebot rapide « Medjerda » muni de la télégraphie sans fil.

Aller : départ de Port-Vendres, le vendredi à 13 h. 30 ; arrivée à Oran, le samedi à 19 h.

Retour : départ d'Oran, le lundi à 12 h. ; arrivée à Port-Vendres, le mardi à 18 h.

Billets directs simples valables 15 jours et billets d'aller et retour valables 90 jours, en 1^{re}, 2^e et 3^e classes de Paris-Quai-d'Orsay à Alger ou Oran, via Limoges, Montauban, Narbonne

ou via Tours, Bordeaux, Narbonne. Enregistrement direct des bagages. Voitures directes, wagons-lits.

Cartes d'excursions en Touraine

Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeais, de Tours à Buzançais, de Tours à Gièvres, de Buzançais à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit à un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone définie ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours, moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

TRÈS SÉRIEUX. Position est offerte à **VOYAGEURS, PLACIERS** dans leur département p. Maison mondiale p. vente de ses produits. Haute com. monopole. Nos Messieurs gagnent de 600 à 1500 fr. par mois. Vendeurs tr. expérimentés sans occupation pouvant s'engager à travailler p. nous seulement, adr. photo, activité, âge et référ. à **Union**, 28 rue Bergère, Paris.

L. MAURY.

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région
LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION
Directeur : **Paul GARNAL, O. S.** Pharmacien de 1^{re} Classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot - Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris
Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) -- CAHORS

La PHOSPHIODE GARNAL
remplace l'huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON
DES
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : **3 fr. 50.** — Le litre : **6 fr.**

La Phosphiode Garnal et le Corps Médical
ATTESTATION D'UN MÉDECIN DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'huile de Foie de Morue « associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.
« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris,
2, Boulevard Ornano, Paris.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

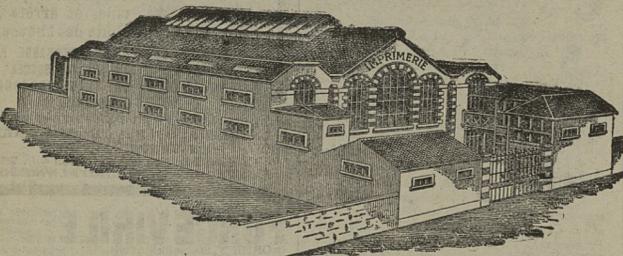
ALENÇON (Orne)

20 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS



USINE DE CAHORS

SERVICE D'HIVER 1912-13

De Paris à Toulouse par Cahors

	739	3	1123	121	23	35	1125
	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
PARIS (Orsay) dép.	—	8 20	—	19 »	20 30	22 51	—
PARIS (Aust.) dép.	—	8 30	—	19 10	20 40	23 4	—
LIMOGES } arrivée	—	14 2	—	0 52	2 35	8 39	—
LIMOGES } départ	3 16	14 12	—	0 58	2 44	9 10	—
BRIVE } arrivée	6 18	15 41	—	2 27	4 31	12 5	—
BRIVE } départ	6 45	15 48	16 »	2 33	4 50	13 12	19 25
Gignac-Cressensac.	7 21	—	16 35	—	13 47	20 3	—
SOULLAC } arr.	7 40	—	16 54	—	5 25	14 6	20 23
SOULLAC } dép.	7 45	—	16 56	—	5 28	14 10	20 43
CAZOUËS.	7 53	—	17 4	—	14 18	20 52	—
Lamothe-Fénelon.	8 9	—	17 20	—	14 34	21 9	—
Nozac.	8 19	—	17 30	—	14 44	21 20	—
GOURDON.	8 31	—	17 42	—	5 53	14 56	21 33
Saint-Clair.	8 40	—	17 51	—	15 5	21 43	—
Dégagnac.	8 51	—	18 2	—	15 16	21 55	—
Thédirac-Peyrilles.	9 2	—	18 13	—	15 27	22 7	—
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	18 25	—	15 38	22 19	—
Espère.	9 22	—	18 35	—	15 47	22 30	—
CAHORS } arrivée.	9 32	17 18	18 45	4 3	6 29	15 57	22 41
CAHORS } départ.	9 41	17 23	18 58	4 7	6 41	16 7	—
Sept-Ponts.	9 51	—	19 8	—	16 18	7 12	—
Cieureac.	10 5	—	19 22	—	16 34	7 29	—
Labenque.	10 12	—	19 29	—	16 42	7 38	—
Caussade.	10 45	18 »	20 2	—	7 13	17 8	11 31
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 7	7 44	17 54	8 58
TOULOUSE.. arr.	12 31	19 16	21 57	6 »	8 38	20 7	10 36

De Toulouse à Paris par Cahors

	42	16	140-123	1132 (*)	4	122	700	1136
	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
TOULOUSE... d.	13 »	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	6 »	9 16
MONTAUBAN. d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 30	7 15	10 47
Caussade.....	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25
Labenque.....	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12 »
Cieureac.....	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 »
Sept-Ponts.....	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19
CAHORS... } arr.	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 26	9 7	12 27
CAHORS... } dép.	14 49	18 43	19 4	5 52	22 40	1 30	9 27	12 32
Espère.....	—	—	19 17	6 6	—	—	9 39	15 44
St-Denis-Catus.	—	—	19 31	6 21	—	—	9 52	15 57
Thédirac-Peyril.	—	—	19 45	6 37	—	—	10 5	16 10
Dégagnac.....	—	—	19 54	6 46	—	—	10 14	16 19
Saint-Clair.....	—	—	20 3	6 55	—	—	10 23	16 28
GOURDON.....	—	—	19 24	7 11	23 22	—	10 37	16 42
Nozac.....	—	—	20 26	7 20	—	—	10 45	16 50
Lamothe-Fénel.	—	—	20 35	7 30	—	—	10 54	16 59
CAZOUËS.....	—	—	20 49	7 44	—	—	11 7	17 12
SOULLAC... } a.	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 14	17 19
SOULLAC... } d.	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 18	17 33
Gignac-Cressens.	—	—	21 32	8 36	—	—	11 43	17 58
BRIVE... } a.	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	3 1	12 11	18 26
BRIVE... } d.	16 28	20 31	—	9 25	0 28	3 8	12 56	18 41
PARIS... (A.) arr.	23 45	4 36	—	19 5	8 47	10 32	22 46	—
PARIS... (O.) arr.	23 54	4 46	—	19 14	8 56	10 41	22 55	—

De Cahors à Libos

	6 6	7 28	12 40	18 52
	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
CAHORS. — dép.	6 6	7 28	12 40	18 52
Mercuès.....	6 20	7 50	12 54	19 7
Douelle (Arrêt).....	6 24	—	12 58	19 11
Parnac.....	6 31	8 8	13 5	19 19
Luzech.....	6 37	8 22	13 11	19 27
Castelfranc.....	6 50	8 46	13 23	19 43
Prayssac (Arrêt).....	6 53	—	13 26	19 46
Puy-l'Évêque.....	7 2	9 11	13 34	19 58
Duravel.....	7 9	9 25	13 41	20 6
Soturac-Touzac.....	7 17	9 37	13 49	20 14
Fumel.....	7 28	10 4	13 58	20 27
LIBOS.....	7 34	10 11	14 4	20 33
PARIS (Orsay).....	22 55	—	4 46	8 42

De Libos à Cahors

	19 50	22 51	10 »
PARIS (Orsay).....	19 50	22 51	10 »
LIBOS... dép.	7 16	15 18	21 9
Fumel.....	7 27	15 24	21 15
Soturac-Touzac.....	7 37	15 34	21 25
Duravel.....	7 44	15 41	21 32
Puy-l'Évêque.....	7 53	15 48	21 39
Prayssac (Arrêt).....	8 »	15 55	21 46
Castelfranc.....	8 8	16 »	21 51
Luzech.....	8 20	16 10	22 1
Parnac.....	8 30	16 18	22 9
Douelle (Arrêt).....	8 35	16 23	22 14
Mercuès.....	8 40	16 28	22 19
CAHORS. — Ar.....	8 52	16 40	22 31

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay) départ.	—	20 30	—	22 51	10 »
St-Denis-près-Martel.	—	5 46	9 34	13 52	20 5
Vayrac.....	—	5 54	10 3	14 3	20 14
Bétaille (arrêt).....	—	5 58	—	14 7	20 18
Puybrun.....	—	6 10	10 35	14 16	20 26
Brétenoux-Biars.....	—	6 18	10 48	14 29	20 39
Port-de-Gagnac.....	—	6 25	—	14 36	20 46
Laval-de-Cère.....	—	6 34	—	14 44	20 56
Lamativie.....	—	6 55	—	15 4	21 18
Siran (arrêt).....	—	7 11	—	15 20	21 34
La Roquebrou.....	—	7 26	—	15 37	21 49
AURILLAC. arrivée.	—	8 5	—	16 15	22 28

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	»	6 38	10 58	15 35	19 39
Sarlat.....	6 50	7 33	11 58	16 40	20 54
Cazoulès.....	7 31	—	12 38	17 20	21 37
Souillac.....	7 56	10 10	12 50	18 2	21 45
Le Pigeon.....	8 10	10 48	13 4	18 17	—
Baladou. Arrêt.	8 14	—	13 8	18 21	—
Martel.....	8 21	11 23	13 16	18 29	—
St-Denis-p.-M. ar.	8 31	11 40	13 26	18 40	—

Toulouse à Capdenac, Erive et Paris

	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS
TOULOUSE. dép.	5 26	9 50	12 55	17 42	» 0 30
CAPDENAC. } a.					